

AR Prefecture

082-218200749-20220930-2022300903-DE  
Reçu le 25/10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

TARN ET GARONNE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
DATE DE LA CONVOCATION : 22/09/2022		

OBJET DE LA DELIBERATION

**Stèle du souvenir**

Délibération N° 2022-30-09-03

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Sous-Prefecture de Castelsarrasin  
le

Et publication ou notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DEGRAMONT**

**SEANCE ORDINAIRE  
du 30 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents:** Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, M. Christian DONNET, M. Laurent DIRAT.

**Absents excusés :** M. Thomas BENECH, M. Olivier HENRY, Mme Amélie VIDALON.

**Absents :** Néant.

**Pouvoir:** M. Thomas BENECH a donné procuration à Mme Pascale HAUWY, M. Olivier HENRY a donné procuration à Mme Pierrette CANDELON, Mme Amélie VIDALON a donné pouvoir à Madame Isabelle FAISANT.

Mme Pierrette CANDELON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Laurent DIRAT, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le travail qu'il a réalisé pour installer une stèle développant la personnalité de chaque enfant de Gramont « Mort pour la France » dont le nom figure sur le monument aux morts.

Il s'agit d'une esquisse qui demande à être affinée.

La stèle serait réalisée en pierre de lave de 1,10 m X 0,80 m, dont l'aspect se rapprocherait de l'émail vitrifiée.

Les textes et photos seraient gravés.

Monsieur DIRAT a sollicité l'entreprise VIGNOLLE de Saint Nicolas de Lagrave qui doit remettre un devis.

Cette pierre devrait être posée à proximité du monument aux morts sur un socle dont la nature reste à définir.

Dans l'état actuel, le coût de ce projet n'est pas déterminé, mais il devrait faire l'objet de demandes de subventions les plus larges possible.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **d'approuver** l'installation d'une stèle pour les gramontois « Mort pour le France » ;
- **de demander** à Monsieur le Maire, de présenter un devis afin de valider le coût du projet.

**AR Prefecture**

082-218200749-20220930-2022300903-DE  
Reçu le 25/10/2022

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Pierrette CANDELON

Le Maire,



Claude TRIFFAULT